

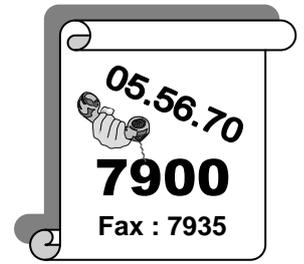


LES INFOS

mardi 24 mai
2011



Union Syndicale
Solidaires



Site Internet : <http://sudsnp.e.fr>
Mail : sud.snpe@snpe-syndicat.fr

Projet H

CCE du 19 mai, le "projet" ...

La direction a présenté les bases sur lesquelles nous allons pouvoir l'interroger sur les conséquences du projet de fusion. Cette procédure étant lancée, la difficile quête d'informations va pouvoir reprendre là où elle avait été stoppée il y a 5 mois avec le droit d'alerte qui a été bâclé le 16 décembre 2010.

L'objectif du projet présenté par la direction est de :

« Rationaliser les efforts de recherches et développements »

« Mettre en œuvre les synergies technologiques et industrielles attendues d'un regroupement »

« Disposer d'une configuration optimale dans la perspective d'une éventuelle structuration de l'industrie de propulsion en Europe. »

Lexique patronal : rationaliser = supprimer des postes
Synergies = doublons
Configuration optimale = sous effectifs

Sur la recherche, il est donc question d' « éviter la duplication de certaine taches » mais lesquelles ?

Et de « simplifier les interfaces et le fonctionnement » quels seront les postes et les services concernés ?

Sur le plan industriel, la direction veut « simplifier les interfaces », quelles interfaces ? qu'est-ce que cela implique ?

« Optimiser les coûts et réduire les cycles » sur quelles activités ?

et « mutualiser certaines fonctions supports » lesquelles ?

Modalités juridiques : fusion-absorption.

Le sens de la fusion « envisagé » serait que SPS « absorberait » SME

Nous notons la formulation au conditionnel.

Organisation future :

L'avenir de SME environnement n'apparaît pas dans le projet actuel.

La nouvelle société serait divisée en 5 Business Unit

- Stratégique
- Spatiale
- Tactique
- Aéronautique et composites à matrices céramiques
- Automobiles et Composites à matrices organiques (Structil)

et 10 fonctions transversales (dans la présentation du 21 avril, il y en avait 9, la qualité a été rajoutée).

- Une direction technique unique pour la société, incluant la R&T, (recherche et technologie)	- les Affaires industrielles	- la Démarche de progrès Safran+
- Des directions transversales concernant	-les Achats	- la Direction financière et la Direction des Ressources Humaines
- la Stratégie	- la Qualité	- une Direction des systèmes d'informations.
	- la politique Sécurité et environnement	

Au sujet du statut de ces fonctions transversales, rien n'est dit. Quel serait le statut du personnel de ces fonctions ? Hérakles ? SAFRAN ?

Les projections de programmes font apparaître « **une décroissance à partir de 2013.** »

Si une évolution favorable du M51 se confirmait, les objectifs sont projetés à 2020.

Que se passera-t-il entre 2013 et 2020 ? La grande cohérence industrielle tant vantée résiderait-elle dans un objectif de décroissance ?

Enfin, la synthèse du projet promet de rationaliser l'activité et de gagner « **en flexibilité** ».

Les dispositions sociales :

« **L'ensemble des contrats de travail sont automatiquement transférés à la société absorbante (SPS).** »

« **Les salariés de la société absorbée (SME) conservent les avantages inscrits au Contrat de travail (classification, rémunération, qualification) et leur ancienneté.** »

Attention !!! Rien n'est dit sur les primes !!! Quand aux classifications, les convergences avec la convention métallurgie ne sont pas évidentes, tout cela devra faire l'objet de négociation.

« **Les accords collectifs applicables dans la société absorbée continueraient néanmoins de s'appliquer, pour les salariés de l'entreprise absorbée (SME), pendant une période transitoire maximum de 15 mois (délai légal : 3 mois de préavis + 12 mois) et jusqu'à l'entrée en vigueur des accords qui leur seraient substitués** »

Juridiquement, la fusion vaut dénonciation de tous les accords

La direction veut forcer les organisations syndicales à négocier à la va-vite les accords !

Dans son calendrier, elle a prévu de le faire avant la mise en place de la fusion.

Dans l'ordre des choses, il faudrait que les élus soient informés sur l'impact réel de cette fusion avant de négocier les accords, la direction veut nous faire négocier les accords d'une société qui n'a pas vu le jour et dont le projet reste à ce jour, très vague.

Les élus SUD ne sont pas pressés de le faire et nous demanderont aux autres organisations syndicales de faire bloc pour respecter le calendrier légal !!!